

RAPPORT N° 99/7-07
au Conseil Municipal

OBJET

RHI BASSIN COUDERC (BELLEPIERRE)
CRAC 1998

Le principe de la mise en oeuvre de la RHI Bassin Couderc a été approuvé par Délibération du Conseil Municipal en séance du 12 octobre 1994.

Le dossier de réalisation de l'opération, le programme des travaux ainsi que le bilan financier prévisionnel ont été approuvés par Délibération du Conseil Municipal en séance du 25 février 1995.

Sa mise en oeuvre a été confiée à la SEMADER par le biais d'une Convention d'aménagement signée le 7 mars 1995.

Le programme des travaux prévoit :

- * l'amélioration de la desserte automobile et piétonnière du site ;
- * la prévention des inondations et le confortement des parcelles ;
- * le renforcement du réseau d'adduction d'eau potable ;
- * la restructuration du parcellaire avec assainissement des parcelles, réhabilitation des logements et vente des terrains ;
- * la réalisation des quatorze Logements Locatifs Sociaux.

La SEMADER nous présente le Compte Rendu Annuel au Concédant pour l'année 1998, comprenant :

- le bilan comptable au 31 décembre 1998 qui tient compte des dépenses et des recettes constatées depuis le lancement de l'opération ;
- le bilan financier mis à jour ;
- le prévisionnel des recettes et des dépenses pour les années à venir.

Sur le plan financier, le bilan révisé HT au 31 décembre 1998 s'évalue comme suit :

RAPPORT N° 99/7-07

1. LES REALISATIONS

TTC	CRAC 1997	au 31.12.1998
DEPENSES	15 972 000 F	17 095 000 F
RECETTES	9 715 000 F	13 705 000 F

Le niveau de réalisation des recettes (13 705 000 F) reste faible en comparaison des réalisations de dépenses (17 095 000 F).

Ce phénomène est lié aux retards pris dans l'encaissement du remboursement des cessions de terrains aux occupants.

2. LE BILAN REVISE (prévisionnel 1999)

TTC	CRAC 1997	Bilan révisé au 31.12.1998	Evolution
DEPENSES	18 224 000 F	18 224 000 F	0 F

La **participation communale** au déficit ne change pas et reste stabilisée à hauteur de 5 772 000 F.

PARTICIPATION COMMUNALE TTC	CRAC 1997	Bilan révisé au 31.12.1998	Evolution
	5 772 000 F	5 772 000 F	0 F

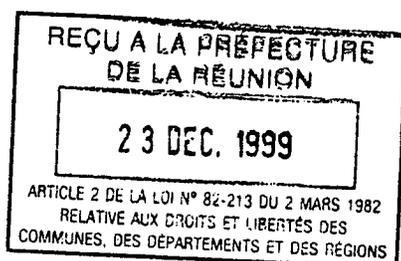
Dans le cadre de sa participation, la Ville a déjà versé 4 328 000 F TTC.

Le solde sera versé sur l'exercice 2000 et au moment de l'approbation du bilan de clôture.

Les crédits sont prévus au BP 99 au Compte 6572 / Fonction 824.

Je vous demande d'approuver le CRAC 1998 de la RHI Bassin Couderc.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

DELIBERATION N° 99/7-07
du Conseil Municipal
en séance du mardi 14 décembre 1999

OBJET

RHI BASSIN COUDERC (BELLEPIERRE)
CRAC 1998

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/7-07 du Maire ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude FIDJI, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) Bassin Couderc arrêté au 31 décembre 1998.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 DEC. 1999

LE MAIRE
Michel TAMAYA

